

## PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 2

### Codes motif employés et coûts

#### Messieurs et Dames

1 = Forfait général	100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 <sup>ère</sup> fois)	75,00 €
3 = Forfait extérieur (1 <sup>ère</sup> fois)	40,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au Comité le vendredi de la semaine suivant la rencontre)	25,00 €
5 = Feuille de rencontre non reçue <sup>(2)</sup>	PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, N° de licence, prénom ...) <sup>(1)</sup> ou composition de l'équipe exempté non reçue	12,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc. ...)	20,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe	PE + 12,00 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible, formulaire de résultats non conforme <sup>(1)</sup>	12,00 €
10= Saisie informatique du résultat non effectuée à temps <sup>(2)</sup>	20,00 €
11= Non-saisie informatique de la feuille de rencontre (composition des équipes et détail des parties) <sup>(2)</sup>	20,00 €
<b>Caution pour appel</b>	<b>80,00 €</b>

<sup>(1)</sup> Pour ces motifs, la pénalité financière est partagée entre les deux associations.

<sup>(2)</sup> Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV	RANG	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
PRM/4	6	9	COURBEVOIE 8 PLESSIS ROBINSON 2	Erreur de numéro de journée (notée 26 au lieu de 6 ou 18 Spid) et erreur de numéro de phase (notée 16 au lieu de 2)	Pénalité non appliquée
D2/3	6	6	LA GARENNE COLOMBES 3 EPI 10	Manquent heure de rencontre et numéros d'équipe dans récapitulatif des scores.	Pénalité non appliquée
PRM/1	7	6	NEUILLY 6 LEVALLOIS 9	Manque numéro d'association des 2 équipes.	Pénalité non appliquée
PRM/2	7	6	PUTEAUX 2 SCEAUX 3	Manquent « TOTAL DES POINTS DE CHAQUE ÉQUIPE » et numéro d'équipe dans le récapitulatif des scores.	Pénalité non appliquée
PRM/3	7	6	CLICHY 1 EPI 5	Manquent date et heure de rencontre, numéro et intitulé des 2 associations.	Pénalité non appliquée
D1/1	7	7	CHATENAY 3 VANVES 2	Joueur brûlé dans l'équipe de Châtenay. Voir complément d'explication ci-dessous.	20,00 €
D1/2	7	6	NEUILLY 7 LEVALLOIS 11	Manquent numéro d'association des 2 équipes et points de chaque équipe dans récapitulatif des scores.	Pénalité non appliquée
D1/6	7	8	MONTROUGE 3 BOIS COLOMBES 3	Deux mutés dont 1 hors date réglementaire. Voir complément d'explication ci-dessous.	PE + 12,00 €
D1/6	7	7	RUEIL 10 ASNIERES 8	Joueur brûlé dans l'équipe d'Asnières. Voir complément d'explication ci-dessous.	20,00 €

## Explication(s) complémentaire(s) de la Commission Sportive :

### Rencontre D1 Messieurs poule 1 : Chatenay Malabry 3 / Stade de Vanves 2- Journée 7 Phase 2

Le joueur LE GUEN Quentin (Chatenay Malabry) a joué dans l'équipe 3 alors qu'il avait joué 2 fois dans des équipes de numéro inférieur lors de journées précédentes.

#### **Décision :**

Motif 7 : Joueur non qualifié (joueur brûlé) - Pénalité financière : 20,00€

- Points-parties des matches joués par le joueur brûlé portés au profit de l'équipe adverse 2-0 points-parties, (3 manches à 11-00);

- Calcul du nouveau décompte des points pour le résultat de la rencontre.

Nouveau Score : Chatenay(3) 20 - 13 Vanves(2). Points-rencontre inchangé.

Toutes les performances individuelles sont conservées.

### Rencontre D1 Messieurs poule 6 : Montrouge 3 / Bois Colombes 3- Journée 7 Phase 2

L'équipe de Montrouge 3 a joué avec 2 joueur mutés dont un au 13/10/2021.

#### **Décision :**

Motif 8 (PE+12,00€) pour "Mauvaise composition d'équipe" de Montrouge, modification du résultat final de 28-00, 3-0

**Rencontre D1 Messieurs poule 6 : Rueil 10 / Asnières 8- Journée 7 Phase 2**

**La joueuse BECU Sidonie (Asnières) a joué dans l'équipe 8 alors qu'elle avait joué 2 fois dans des équipes de numéro inférieur lors de journées précédentes de la phase.**

**Décision :**

Motif 7 : Joueuse non qualifiée (joueuse brûlée) - Pénalité financière : 20,00€

- Points-parties des matches joués par la joueuse brûlée portés au profit de l'équipe adverse 2-0 points-parties, (3 manches à 11-00);

- Calcul du nouveau décompte des points pour le résultat de la rencontre. Nouveau Score :

Rueil(10) 22 - 16 Asnières(8). Inversion des points-rencontre (3-1)

Toutes les performances individuelles sont conservées.

.....  
**Précisions de la CSD :** Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via monclub.fft.com), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. *Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oubli de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.*

Les signatures au verso ne sont obligatoires que si une note (réserves, réclamations, cartons) y a été inscrite.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Toute feuille saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre, ou correction d'une anomalie, même mineure), donnera systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.